

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du mercredi 4 août 2021 à 18 heures 30**

Présents : Olivier FONS, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Gilles JUGE, Catherine PATTE RULFO, Élodie LEFEBVRE, Michel GONNET , Sylvain PROTIERE

Absents : Jean-Pierre JACQUIER, Valérie LANDRY, David AMIEUX
Secrétaire de séance : Michel GONNET

Monsieur Le Maire demande au Conseil de valider le précédent procès-verbal.

Validation du précédent procès-verbal à l'unanimité du Conseil

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIVOM

Monsieur le maire informe le conseil municipal que plusieurs achats ont été effectués par le SIVOM, alors qu'ils n'étaient pas prévu au budget. Il convient donc de rajouter ces frais aux dépenses des communes :

Participation de Villar :

- Matériel pour visioconférence : 1 314,50 €
- Drapeau pour les pompiers de La Grave et de Villar d'Arène : 592,79 €
- Chaînes à neige pour le tracto : 389,06 €
- cuve à eau : 603,20 €

Une décision modificative doit être prise pour enlever 2 899,55 € aux dépenses imprévues et les mettre au 65 - 65548- autres contributions
Accord du conseil à l'unanimité.

La préfecture a vérifié les Comptes Administratifs 2020 et les Budgets 2021.

DES DECISIONS MODIFICATIVES DOIVENT ETRE PRISES

budget eau

Nous avons trop prévu en dépenses imprévues. Il faut enlever 2 747,00 € à cet article et les inscrire au 6371 pour le paiement à l'agence de l'eau.

La trésorerie nous demande de régulariser les amortissements en enlevant 4 381,20 € à l'article 2801/040 en dépenses pour les mettre en recette au 7811/042

budget camping

Des travaux d'électricité ont été effectués au printemps pour les branchements électriques des campeurs. Ces travaux n'étaient pas comptabilisés au budget. Rajouter 6 000,00 € au 6063 fournitures d'entretien et les enlever au 2315 opération 26. Les comptes 023 virement à la section d'investissement et 021 virement de la section d'exploitation ont été modifiés en conséquence.

Budget commune

Opération « bâtiments communaux »

La salle de la mairie a été modifiée pour créer un bureau.

Le matériel informatique a été remplacé et il manque 4 000,00 € à l'article 2183 « matériel de bureau et informatique ». On enlève donc ce montant au 2315 « installations, matériel »

opération 101 église :

rajouter 15000,00 € et les enlever à l'opération 124 travaux

Accord du conseil à l'unanimité pour toutes ces DM

AFFAIRES DIVERSES

On trouve beaucoup de carton dans les poubelles

Il est rappelé que les cartons ne doivent pas être déposés dans les DSE (Dispositifs Semis Enterrés) mais doivent être jetés dépliés dans les bacs prévus à cet effet ou à la déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30

Le Maire

Le secrétaire de séance